

Votre Centre de Formalités des Entreprises

Vous êtes chef d'entreprise, futur créateur, mandataire ou professionnel du conseil et vous souhaitez accomplir une démarche administrative...

> Modifier le statut juridique

> Ouvrir un nouvel établissement

> Cesser une activité...

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) vous permet d'effectuer en un lieu unique, au moyen d'un même document, toutes les déclarations prévues par les lois et règlements dans les domaines juridique, administratif, social, fiscal et statistiques.

Les informations et les pièces recueillies par le CFE sont transmises à votre place et dans les délais réglementaires, aux différents organismes concernés par votre formalité : greffe du Tribunal de commerce, services fiscaux, INSEE, URSSAF, ASSEDIC, Caisse maladie régionale, Caisse d'assurance vieillesse, Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle...

Pour les activités exercées sur le département de l'Allier :

> en Entreprise individuelle commerciale, industrielle ou de service

> en Société commerciale (SARL, SA, SNC...)

> de prestation de services et/ou d'achat-vente

vous dépendez du CFE de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier (décret du 19 juillet 1996, modifié par le décret du 9 juin 2006).

Quelque soit la commune de ce département où votre activité est exercée, le CFE de la CCI Allier vous reçoit à Moulins, Vichy ou Montluçon.

> du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

> le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Plaquette téléchargeable en cliquant [ici](#) [1]

URL source: //www.allier.cci.fr/content/votre-centre-de-formalites-des-entreprises

Liens

[1] //www.allier.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/plaquette_cfe_cci_allier.pdf